

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 24 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu le Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure du 11 juin 2019,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter**, le passage des parcelles non conventionnées (biens propres de l'EPF) en parcelles conventionnées des parcelles cadastrées section VI n° 20p, 21p, 22p, 23p, 24p, 97p, 455p, 458p, 461p, 464p, 467p et 470p, d'une superficie globale de 81 727 m<sup>2</sup> après division.

**D'intégrer**, dans le programme d'action foncière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure les parcelles cadastrées section VI n° 20p, 21p, 22p, 23p, 24p, 97p, 455p, 458p, 461p, 464p, 467p et 470p, d'une superficie globale de 81 727 m<sup>2</sup> après division, dont l'EPF est propriétaire.

La durée de portage est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **506 000 € HT (OPE2023112 – 27 – CASE « VAL DE REUIL / VOIE DE L'OREE).**

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le  
Préfet,  
Le Secrétaire Général  
Pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÎTRE

27 NOV. 2023